

Planning

Juillet 2017 : 1^{ère} réunion de concertation publique avec une présentation générale du projet de réseau global de liaisons douces sur le territoire de Beaugency.

Juillet/Août 2017: réflexion citoyenne sur le réseau de liaisons douces actuelles et à réaliser.

Septembre 2017 : 2^{ème} réunion de concertation publique avec analyse et remarque sur 4 propositions de tracés (Vernon-Centre ville, Lycée-Centre ville (2) et Hauts de Lutz)

Novembre :

- concertation lycéenne en partenariat avec le club développement durable
- comité de pilotage : première analyse des différents points abordés en concertation

Décembre : vidéo du tracé de l'avenue de Vendôme (rue des toits – rond point de Villorceau)

Janvier :

- rencontre avec Monsieur MARET de l'agence de développement et de réservation touristique du Loiret. Analyse du volet touristique du projet.
- Dernière réunion de concertation publique : analyse et propositions en groupe de 4 tracés.

A venir :

Février/Mars : Analyse des propositions issues des concertations publiques, propositions d'aménagements et évaluation des coûts par les services techniques.

Avril : diffusion des esquisses du projet

Dernier trimestre 2018 : début des travaux. Les aménagements seront finalisés sur 2019 voir 2020 suivant les tracés retenus.

Ateliers :

1- Lycée – Centre ville : axes secondaires

(Rue Fontaine Appia – rue Porte aux Fèbvres et Rue des Marais)

- Aménagement sur la portion Viaduc/Nationale de la rue Porte aux Fèbvres
- Carrefour de la Fontaine Appia/Rue Croque Motte : prolonger la piste cyclable jusqu'à la rue de Garambault
- Rue des Marais : voir largeur de la bande cyclable lors de la réfection de la chaussée.
- Intersection rue de Beauvillier et rue de l'Abreuvoir : sens de circulation cycliste pour remonter vers la rue Porte aux Fèbvres.

- Rond point RD 2152 au niveau de la rue Porte aux Fèbvres : à voir en fonction de l'étude avec le conseil départemental.
- Point noir sur la portion de la rue Croque Motte entre l'Avenue de Châteaudun et la rue du Colombier.
- Rue Julie Lour : aménagement pour le double sens des cyclistes.

2- Avenue de Châteaudun

- Point noir sur la portion de la rue Croque Motte entre l'Avenue de Châteaudun et la rue du Colombier.
De plus, montée dans le sens centre ville – Vernon avec peu de visibilité si besoin de traverser l'avenue de Châteaudun
- Descente vers la rue Croque Motte peu probable pour les cyclistes de la Loire à vélo. Naturellement, les cyclistes utilisent les voies les plus directes ce qui suppose l'utilisation de l'Avenue de Châteaudun dans sa globalité.
- Descente par la rue Croque Motte et montée par l'Avenue de Châteaudun (trottoir assez large)
- Signalétique renforcée indispensable si le tracé passe par la rue Croque Motte.
- Flux de véhicules important sur l'Avenue de Châteaudun
- Proposition d'utilisation de la rue du Colombier car flux de véhicules moins important. Proposition de stationnement d'un côté et marquage d'un tracé blanc pour la piste cyclable. Sens unique pour la rue du Colombier.
- Indiquer l'auberge de jeunesse

3- Hauts de Lutz

- Emprunter la totalité de l'avenue de la Procession jusqu'à l'avenue Jules Lemaitre
Aménager un giratoire à ce carrefour pour ralentir les véhicules qui empruntent cet axe
- Bitumer le chemin entre les maisons et les champs côté Tavers (de la rue des Aigrefeuilles à la liaison douce de la maison médicale)
- Aménagement de la piste cyclable de l'avenue Jules Lemaitre dans sa globalité (de la rue Croix Nas à l'avenue Jules Lemaitre)

4- Avenue de Vendôme

- Balayage de la piste existante
- Du lotissement des Capucines à la RD2152, descendre les trottoirs et élargir la piste cyclable, faire une zone partagée cycles/piétons.
- Élargir le trottoir en utilisant la piste existante pour permettre le passage des vélos et des piétons
- Piste cyclable rue des toits jusqu'à la RD2152 avec un feu tricolore au passage piéton pour la traversée de la RD2152.
- Escalier du Grand Mail : prévoir une rampe de chaque côté permettant également le passage des valises à roulettes et des poussettes.
- Revêtement des pistes devra être stabilisé et identique sur l'ensemble du tracé